

S Y L L A B U S

Droit général des sociétés (sans TD)

- **Code Apogee de l'enseignement CM** : DLUDK403
- **Titre de l'enseignement** : Droit général des sociétés
 - Responsable de l'enseignement :
- **Nom de la formation** : Licence Droit
 - Responsable(s) pédagogique(s) de la formation : MCF Quentin Guiguet-Schiélé
- **Niveau de formation** : L2
- **Période** : S4
- **Crédits ECTS** : 4
- **Langue d'enseignement** : Français
- **Modalité pédagogique** : Présentiel
- **Total heures** :
 - Heures CM : 33h
- **Modalités d'évaluation** :
 - Contrôle terminal : Epreuve orale
 - Contrôle continu :
- **Chargé(s) de TD** :

DESCRIPTION

• Principaux thèmes abordés :

- Conditions de constitution de la société
- Droits et obligations des associés
- acquisition et perte de la qualité d'associé
- Organisation interne de la société
- Dissolution et liquidation de la société

• Descriptif de l'enseignement :

Les sociétés sont des acteurs importants de la vie des affaires mais aussi plus largement de la vie professionnelle. Elles sont également très utiles dans des sphères plus intimes (patrimoine, famille). Elles représentent une technique (juridique) bien particulière. En effet la société, qui est créée par des associés, représente bien plus que ce seul groupement : elle est une entité autonome, souvent une personne juridique, qui naît, qui vit et qui meurt. Il existe de très nombreuses formes de sociétés (SARL, SA, sociétés civiles, SAS, etc.). Au-delà de cette diversité – et de cette complexité – il existe un droit commun des sociétés, c'est-à-dire un ensemble de règles qui s'appliquent à toutes sociétés. Il s'agit des fondements du droit des sociétés. Ce sont ces fondements que ce cours a pour objet d'aborder, afin de fournir aux étudiants les clés de compréhension nécessaires de l'environnement juridique dans lequel ils seront amenés à évoluer.

Qu'est-ce qu'une société ? Comment la constituer ? Pourquoi la constituer ? Quelles règles respecter ? Quels sont les droits et obligations des associés ? Comment la société se présente-t-elle aux tiers (créanciers, partenaires commerciaux, clients, etc.) ? Comment la société est-elle dirigée ? Comment l'intérêt des associés peut-il être protégé ? Comment surmonter les crises (mésentente des associés, abus de droits de vote, validité douteuse de certains actes, responsabilité des mandataires sociaux, etc.) ? Comment une société prend-elle fin ?

Les compétences développées sont la connaissance du vocabulaire propre au droit des sociétés et des notions essentielles (société, associé, apport, capital social, objet social, intérêt social, dividendes, etc.). Il s'agira aussi de visualiser les principales différences entre les types de sociétés (commerciale ou civile, à responsabilité limitée ou illimitée, de personnes ou de capitaux, etc.) et les principaux usages de la société (activité professionnelle, détention de patrimoine, etc.), de prendre connaissance des principales orientations de la matière (prise en compte des impacts sociaux et environnementaux, responsabilité sociale de l'entreprise, économie sociale et solidaire, etc.) et de maîtriser les principales interactions avec d'autres disciplines (droit des contrats, droit de la responsabilité civile, droit des biens et de la propriété, etc.).

Il s'agira aussi de connaître les grandes étapes du processus de création d'une société (les modalités de « vie » de la société et la manière dont elle prend fin) et de maîtriser les grandes lignes de la « technique sociétaire » (détention du capital, prérogatives d'associés, pactes d'actionnaires, etc.).

Le cours est abordable pour tous niveaux. Cependant une connaissance du droit commun des contrats, du régime des biens ainsi que de la propriété et droits réels peut aider à mieux comprendre le cours.

- **Compétences attendues :**
- **Prérequis :**
- **Bibliographie :**

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.